



paravol

Votre vélo n'est plus jamais seul !



Ne pas jeter sur la voie publique

© T. Nutt

Votre vélo est désormais identifié avec son sticker T.H.R.*

Vous allez recevoir par mail les codes d'accès de votre espace personnel sécurisé sur paravol.org.

Vous y trouverez un SAV ainsi que les informations suivantes :

1

Votre pièce officielle : La mise à jour du statut
le certificat
d'identification

2

de votre vélo :
vélo « en service »,
vélo volé, etc.

3

Votre fiche vélo
avec son numéro de série,
ses caractéristiques, etc.

4

Vos justificatifs
conservés :
factures, carnet
d'entretien, photo, etc.

Pour garantir une meilleure traçabilité, pensez à rajouter le numéro de série du vélo à la fiche
du vélo sur paravol.org dans le champs réservé !

* Très Haute Résistance



VOTRE VÉLO N'EST PLUS JAMAIS SEUL

* Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'identification des vélos neufs (hors vélos enfant) est obligatoire !
Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la « Loi d'Orientation des Mobilités » (LOM).

* Pourquoi faire identifier son vélo ?

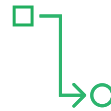
- * Votre vélo est restitué en cas de vol ou de perte
- * Vous vendez votre vélo : votre certificat d'identification est disponible sur votre compte
- * L'étiquette T.H.R.* avec le QR Code est dissuasif pour les voleurs



=



=



Vélo enregistré ——— Vélo identifiable ——— Vélo restituable

Paravol organise et prend en charge le rapatriement de votre vélo jusqu'à 50 €
lorsqu'il est retrouvé ! (Voir conditions sur Paravol.org)

* Très Haute Résistance

Service client :

Mail : contact@paravol.org • Tél : 05.35.54.92.83

www.paravol.org

